

Le test PCR est suspendu comme une épée de Damoclès sur des millions de citoyens depuis des mois, influençant, selon le résultat, la vie personnelle et professionnelle lourdement. Ce test a maintenant trouvé son chemin vers les tribunaux : une action a été déposée auprès du tribunal régional de Berlin le 23 novembre pour infections non détectables [1]. L'Autriche est également dans les starting-blocks avec un procès avec le même contenu. D'autre part, la cour d'appel du Portugal a statué le 11 novembre que le processus PCR n'est pas un test fiable pour le Sars-Cov-2. En outre, l'arrêt a laissé entendre que toute quarantaine forcée appliquée à des personnes en bonne santé pourrait constituer une violation de leur droit fondamental à la liberté. Plus important encore, les juges ont décidé qu'un seul test PCR positif ne peut pas être utilisé comme un diagnostic efficace de l'infection [2].

Rappelons que les experts ont confirmé que le test PCR n'est pas adapté pour poser le diagnostic de Covid-19[3]. Ce jugement critique est confirmé par le CDC – la plus haute autorité sanitaire américaine. Le test PCR recherche des extraits de virus et "La détection de l'ARN viral peut ne pas indiquer la présence d'un virus infectieux ou ni que le COVID-19 est l'agent causal des symptômes cliniques." a déclaré le CDC. L'agence conclut qu'une « grande proportion de décisions lourdes sont très probablement basées sur des résultats de tests incorrects ».

Ces actions en justice ont donc pour but essentiellement d'exposer l'utilisation incorrecte et abusive du test PCR. Les principales conclusions juridiques sont :

le test n'est ni adapté ni destiné à la détection d'une infection

la chaîne : test positif – infecté – contagieux- danger –est fausse

Le diagnostic d'une infection doit être posé par un médecin inscrit à l'ordre et seulement par un médecin après examen clinique et examens paracliniques prescrits par lui s'il le juge nécessaire

La justice n'a pas vocation à poser un diagnostic en lieu et place d'un médecin

Le test PCR retenu n'est en aucun cas un élément de certitude pour poser le diagnostic à coronavirus 19 et ne doit pas être utilisé à ces fins

Le diagnostic posé sur un test PCR viole l'article 6 de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme signée par le Portugal et autres pays européens.

Elle n'est pas respectée car il n'a pas eu de consentement éclairé des personnes.

References

[1]<https://www.google.com/Plainte> du Dr. med. Wolfgang Wodarg

[2] Arrêt n° 1783/20.7T8PDL.L1-3 de la Cour d'appel de Lisbonne, 11 novembre 2020 :

<https://tribunal-relacao.vlex.pt/vid/851822033>

Jugement complet en portugais :

<http://www.dgsi.pt/.../79d6ba338dcbe5e28025861f003e7b30>

Jugement complet traduit en anglais :

<https://translate.google.com/translate?hl=&sl=pt&tl=en&u=http%3A%2F%2Fwww.dgsi.pt%2Fjtrl.nsf%2F33182fc732316039802565fa00497eec%2F79d6ba338dcbe5e28025861f003e7b30>

[3] <https://cormandrostenreview.com/report/>